

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité

FAIT DIVERS

IL REVIENT DE LOIN ^{P.4}

Les flammes à l'assaut du Camp
Gal Eyadéma de Lomé hier Mercredi



4



Jean-Pierre Fabre, chef de file de l'opposition

Jean-Pierre Fabre, l'opposant le plus heureux

Le cadeau vient de la préfecture de la Kozah où s'est tenu le Conseil des ministres qui l'a décrété au profit du chef de file de l'opposition. Ainsi, le candidat malheureux à l'élection présidentielle du 25 avril 2015, Jean-Pierre Fabre qui est fier d'arborer le manteau de chef de file de l'opposition, sera gratifié de très bonnes mesures d'accompagnement. En effet, le conseil des ministres tenu à Kara le lundi dernier a adopté par décret le statut de l'opposition. Ce décret fait la part belle au chef de file de l'opposition incarné aujourd'hui par le président de l'ANC juste parce que sa formation politique occupe 16 sièges au parlement et se positionne comme le plus grand parti de l'opposition.

Suite à la page 3

Congrès électif à la FTF : Le Col. Akpovi, l'homme de la situation? ^{P.6}



Col Guy Akpovi

**Violation flagrante de l'article 19 de la loi
portant règlement de la pension de retraite :**

**Le DG Diapéna Ignéza invente le concept
" liquidation en cascade "
pour tricher les candidats
à la retraite en 2015 ^{P.4}**



Amouzou Kpéto, DGA de la CEET

CEET :

**Amouzou Kpéto,
le DG adjoint dans
ses manœuvres ^{P.6}**

**Rapport 2015 de Transparency International
sur la perception de la corruption :**

**Le Togo fait un bond
de 19 places ^{P.3}**

Le PASCRENA équipe en matériels informatique et bureau-tique trois ministères travaillant avec la société civile

L'Union Européenne (UE), à travers le Projet d'appui à la société civile et à la réconciliation nationale (PASCRENA), a fait don d'équipements informatiques et du mobilier de bureau à trois ministères travaillant avec la société civile togolaise, à savoir : les ministères de la Planification du développement ; de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales ; et celui des Affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine. La cérémonie de remise de ce matériel s'est déroulée au CASEF le mardi 26 janvier 2016 en présence du Chef de la Délégation de l'UE, Nicolas Berlanga Martinez.

Ce don d'une valeur de 25 millions de francs CFA a été reçu des mains du Chef de la Délégation de l'UE au Togo par le ministre de la Planification du développement

Kossi Assimaïdou. Il s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles des administrations publiques en charge de la vie associative au Togo.

Ce matériel favorisera l'accélération, le partage des informations et surtout la bonne circulation de celle-ci entre l'administration et la société civile.

" Le ministère de la planification du développement est chargé entre autres de délivrer les accords programmes aux ONG ; dans ce cadre, nous travaillons avec la société civile et l'Union européenne qui a décidé, suite à une requête, de renforcer notre capacité ", a déclaré le ministre Kossi Assimaïdou.

Selon lui, les ministères bénéficiaires de ce don interviennent dans la délivrance des statuts aux ONG, des accords programmes et des documents officiels pour le bon déroulement des activités des ONG sur le terrain.



Donateurs et bénéficiaires lors de la cérémonie de remise

Il a par ailleurs indiqué que " le renforcement des capacités, la circulation de l'information participent à la bonne rédaction des documents et à la bonne finalisation de tous les dossiers que l'administration fournit aux ONG ".

De son côté, le Chef de la Délégation de l'UE au Togo, justifiant les conditions de l'octroi de ce don à ces trois départements ministériels, a fait savoir que " cela a été le résultat d'une étude qui a été

menée pour analyser et évaluer les capacités disponibles au sein de ces trois ministères à pouvoir développer les missions qui leur sont dévolues ". " Nous avons vu que cette étude a justement relevé qu'il y avait des faiblesses en termes de capacité. L'octroi des matériels sera accompagné par des techniciens qui vont aider les trois ministères à mieux s'en servir ", a souligné Nicolas Berlanga Martinez.

Pour lui, cette démarche s'ins-

crit dans le cadre d'une relation plus efficace entre ces trois départements et les organisations de la société civile, surtout pour la délivrance de documents administratifs.

Il faut souligner que ce nouveau don du PASCRENA fait suite à un autre intervenu il ya quelques jours, en faveur des membres du Réseau de lutte contre la traite des enfants au Togo (RELUTET), notamment les Cellules régionales de relais (CCR) qui ont bénéficié d'un don de matériels informatiques d'une valeur de 6.999.661 francs CFA.

La Délégation de l'UE au Togo subventionne pour 300 millions de francs CFA vingt-six projets des organisations de la société civile en faveur de la réconciliation nationale, grâce au PASCRENA. Un volet concerne spécifiquement le renforcement des capacités de la société civile.

Pierre Agbanda

Programme Cadre Intégré Renforcé (CIR) au Togo :

Un atelier de partage du plan stratégique et de la stratégie de communication se tient à Kpalimé depuis hier

En vue de permettre une vulgarisation et une meilleure appropriation des contenus du Plan stratégique de formation et de la Stratégie de communication élaborés, le Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion du Secteur Privé et du Tourisme organise, à travers le Secrétariat de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé (SMOCIR), un atelier de partage du 27 au 29 janvier 2016 à Kpalimé. Cet atelier a été ouvert par la Ministre du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion du Secteur Privé et du Tourisme, Mme Bernadette Essossimna LEGZIM-BALOUKI, en présence du Préfet de Koto, Dr APEDOE A. Otteko et du Point Focal du Cadre Intégré Renforcé, M. Talime ABE.

Il s'inscrit dans la mise en œuvre des recommandations des audits organisationnels et stratégiques des départements ministériels dans le but d'asseoir une organisation compétente, compétitive et mieux orientée vers les besoins actuels des clients que sont les opérateurs économiques, les structures rattachées, les partenaires tech-

niques et financiers, les consommateurs entre autres.

Pour y arriver, cela nécessite une bonne stratégie de communication aux plans interne et externe du ministère afin de mieux disséminer l'information commerciale et les grandes réformes du Gouvernement en matière de développement du commerce et de l'industrie mais

aussi de promotion du secteur privé et du tourisme.

En effet, il est question d'amener les différentes catégories de personnels du département à s'approprier les résultats et les recommandations des deux (02) études qui ont abouti aux documents de Plan stratégique de formation et de Stratégie de communication mais aussi de



Photo de famille des participants à l'atelier

renforcer leurs capacités pour continuer à mettre en œuvre les différentes réformes en cours au sein du ministère afin d'accroître

les performances du département.

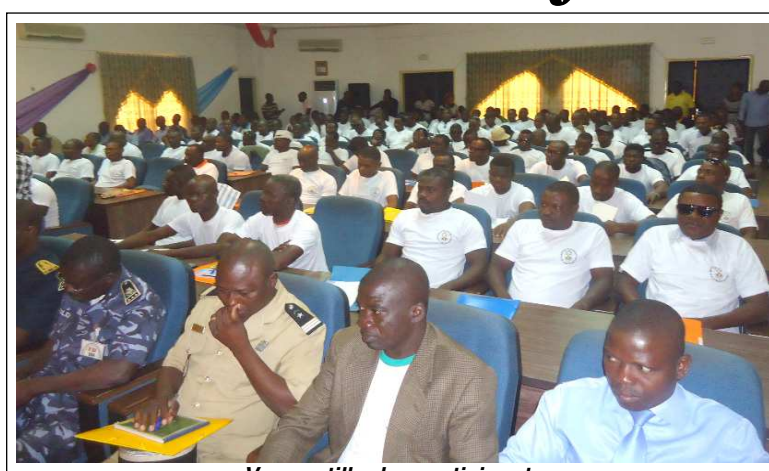
L'atelier permettra aussi d'identifier les conditions de réussite, de risque et/ou d'obstacles éventuels et de proposer des mesures préventives pour une mise en œuvre cohérente des missions et attributions du ministère.

Eda

Sécurisation de la population :

Les conducteurs de Taxi-moto jouent leur partition

La fédération syndicale des conducteurs de taxi moto, en collaboration avec le ministère de la Sécurité et de la protection civile et le ministère des Infrastructures et du transport, a organisé, ce mardi 26 janvier à la Sazof, un atelier national de sensibilisation des conducteurs de taxi moto sur leur profession et les voies et moyens de contribuer à la sécurisation des populations et d'assainissement de la corporation.



Vue partille des participants

Placé sous le thème " La partition du conducteur de taxi moto dans la sécurisation de la population ", cet atelier qui a réuni les délégués syndicaux de toutes les préfectures vise pour les conducteurs de taxi moto de trouver les moyens en vue d'assurer la sécurité de la population. Pour le président du comité d'organisa-

tion, M. Agboh Komlanvi, cette rencontre permettra d'identifier les conducteurs de taxi moto. " Il s'agira pour les autorités de mettre en place un numéro sur chaque conducteur de taxi moto tel que cela se fait dans les autres pays. Cette mesure permettra d'assainir la corporation ", a-t-il laissé entendre

Pour sa part, le ministre de Sécurité et de la protection civile le Col Yark Damehame, a salué l'initiative prise par la fédération syndicale des conducteurs de taxi moto en vue de contribuer à la sécurisation de la population aux cotés des forces de l'ordre et de sécurité. Le colonel Yark a également fait observer que vu

l'ampleur prise par le terrorisme, la sécurité de la population n'incombe plus aux seuls forces de l'ordre et de sécurité mais aussi aux conducteurs de taxi moto qui sont représentatifs sur l'étendue du territoire national et même dans les hameaux les plus reculés. Tout en reconnaissant les difficultés que rencontrent les conducteurs de taxi moto, le ministre a saisi l'occasion pour remercier ceux-ci d'avoir permis d'éviter plusieurs drames et de démanteler plusieurs réseaux de trafiquants et autres.

Au cours de cette rencontre, deux communications ont été faites, à savoir " insécurité routière et criminalité " par le ministère de la Sécurité, et " les avantages de l'identification du conducteur de taxi moto et commentaire " par le délégué général des conducteurs de taxi moto.

Eda

CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récupéré n°0338/05/03/08
15 BP - 82 Lomé - Togo
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication

ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
Jean-Pierre B.
Espoir D.
Pierre AGBANDA

Imprimerie St Louis
Tirage : 2000 ex.

Jean-Pierre Fabre, l'opposant le plus heureux

Le cadeau vient de la préfecture de la Kozah où s'est tenu le Conseil des ministres qui l'a décrété au profit du chef de file de l'opposition. Ainsi, le candidat malheureux à l'élection présidentielle du 25 avril 2015, Jean-Pierre Fabre qui est fier d'arbore le manteau de chef de file de l'opposition, sera gratifié de très bonnes mesures d'accompagnement. En effet, le conseil des ministres tenu à Kara le lundi dernier a adopté par décret le statut de l'opposition. Ce décret fait la part belle au chef de file de l'opposition incarné aujourd'hui par le président de l'ANC juste parce que sa formation politique occupe 16 sièges au parlement et se positionne comme le plus grand parti de l'opposition.

Le décret pris en conseil des ministres à Kara érige le chef de file de l'opposition en une institution avec les accommodations y afférentes. Selon ce décret, le chef de file de l'opposition a le rang de président d'institution conformément aux règles de protocole d'Etat et dispose des avantages pécuniaires et matériels. Le chef de file de l'opposition a droit à une belle voiture et un chauffeur, à un cuisinier, à des gardes du corps, etc. En contrepartie de ces droits, le chef de file de l'opposition a des obligations.

Il doit veiller, entre autres, à préserver l'intérêt supérieur de la Nation dans le cadre de ses activités et de celles de l'opposition en général, à se conformer au devoir citoyen et républicain.



Jean-Pierre Fabre, chef de file de l'opposition

Aussi, doit-il participer aux manifestations publiques officielles auxquelles il est invité. Il est évident que les militants de l'ANC verront Jean-Pierre Fabre s'asseoir aux côtés du président de la Cour Constitutionnelle, Abdou Assouma, lors de la célébration de la fête de l'indépendance le 27 avril prochain. L'on peut dire sans se tromper que la démocratie avance bien au Togo. Mais seulement les militants de l'ANC comprendront-ils que leur leader puisse s'asseoir à côté des dignitaires de l'UNIR ? Sûrement pas, car de tout temps, leur président leur a fait croire que lorsqu'un leader de l'opposition bénéficie de certaines largesses du pouvoir en place, il n'est plus un vrai opposant.

L'on se rappelle la mauvaise campagne menée contre le CAR par l'UFC ancienne version dont le secrétaire général n'était autre que l'actuel chef de file de l'opposition, Jean-Pierre Fabre, lors des législatives de

2007. Et ceci, juste parce que Me Yawovi Agboyibo, ancien président du CAR, était nommé Premier ministre. Et pourtant cette nomination était prévue par l'Accord Politique Global signé à Ouagadougou par la classe politique dont l'UFC. Cette campagne d'intoxication avait impacté le score réalisé par le CAR qui a été laminé et s'est retrouvé avec 4 députés seulement.

En 2010, c'est le gourou de l'UFC même, Gilchrist Olympio qui a été victime de cette campagne d'intoxication après la signature de l'accord entre l'UFC et le RPT. Jean-Pierre Fabre et ses affidés ont traité Gilchrist Olympio de tous les noms d'oiseaux en faisant comprendre aux militants que le "vieux" est aussi allé manger avec le RPT. Résultat, lors des législatives de 2013, l'UFC n'a obtenu que trois sièges. Dès lors que le statut de l'opposition confère à Jean-Pierre Fabre des accommodations dues à son rang de chef de file de l'op-

position, les militants ne vont-ils pas penser que leur leader est aussi allé manger avec UNIR ?

Il n'est pas exclu que le CAR et l'UFC cherchent à régler les comptes à Jean-Pierre Fabre en entreprenant également une campagne de dénigrement comme lui-même sait le faire.

Pour l'heure, Me Apévon Dodji, président du CAR, n'a pas manqué de fustiger cette mesure. " Nous savons tous que cette loi au niveau de l'opposition n'est pas correcte. Il faut se battre pour qu'on fasse une meilleure loi portant statut de l'opposition, il faut la reprendre. Nous sommes aujourd'hui dans un processus de dialogue. Une majorité ne peut pas nous imposer une loi de l'opposition. C'est nous qui sommes concernés", a laissé entendre le président du CAR.

Si on se rappelle qu'en 2013, l'ANC était parmi les partis d'opposition s'étant farou-

chement opposés à l'adoption par l'Assemblée Nationale du statut portant chef de file de l'opposition, au motif que c'était un boubou taillé sur mesure à Gilchrist Olympio, on comprend mal qu'aujourd'hui il accepte d'enfiler ce boubou pour gambader partout où besoin sera. Jean-Pierre Fabre ne doit pas oublier qu'en politique, celui qui prend plaisir à flanquer des coups à ses compagnons de lutte pour un oui ou pour un non, doit se préparer à en recevoir le moment venu.

Ce qui est évident, la guerre ne fait que commencer et on attend de voir la suite. Mais selon certaines sources proches de Jean-Pierre Fabre, le président de l'ANC attend impatiemment le début d'application de ce décret pour bien savourer ces avantages que lui confère le statut de l'opposition.

Aliziou Dominique

AVANTAGES ET PRIVILÈGES DE LA FONCTION

Avantages et devoirs

Le conseil des ministres qui s'est réuni lundi à Kara (Nord du Togo), a adopté le décret d'application relatif au statut de l'opposition.

Le texte précise les avantages et les privilèges accordés au chef de file de l'opposition pour la durée de la législature.

Il aura, selon le protocole, rang de président d'institution et bénéficiera d'avantages pécuniaires et matériels (voiture avec chauffeur, etc.).

Mais attention, pas de chèque en blanc, le leader de l'opposition devra veiller à préserver l'intérêt supérieur de la nation dans le cadre de ses activités et de celles de l'opposition en général, à se conformer au devoir citoyen et républicain.

Il lui sera en outre demandé de participer aux manifestations publiques officielles auxquelles il est invité.

Au regard de mutations qui s'opèrent :

Fabre doit adopter une attitude responsable qui l'honore

Une fois encore, le leader de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) s'est départi de son attitude légendaire d'insubordination au président Faure Gnassingbé et de rébellion contre son autorité pour lui

adresser une missive dans les limites de l'orthodoxie de la correspondance administrative. C'était le 13 janvier 2016 dernier.

A la lecture du document on a l'impression que cet élu du peuple autoproclamé président de la

république qui, pendant un temps a même déserté l'hémicycle pour se complaire dans un fauteuil imaginaire du président de la république avant d'être rappelé à l'ordre, rame à contre courant de l'histoire qu'il racontait à

ses ouailles et de la réputation de l'opposant radicale qu'il se forgeait sur la place du Changement (plage de l'Hôtel Palm Beach).

En effet, quand Jean-Pierre Fabre s'adresse à Faure Gnassingbé en ces termes : " Excellence, monsieur le président ", on a comme l'impression de tomber des nues car, de mémoire de militant de l'ANC, Faure Gnassingbé ne doit jamais être désigné sous ce vocable. N'est-ce pas pour cette raison que si dans un discours, ses lieutenants sont amenés à désigner le Chef de l'Etat, ils préfèrent l'appeler : " Monsieur Faure Gnassingbé " ? La question qui vient à l'esprit face à ce semblant de retour de Jean-Pierre Fabre en de meilleurs sentiments, c'est de savoir ce qui a fondamentalement changé au Togo pour qu'il se range à son tour dans les rangs ou en donner l'impression ?

Pour ce qui est de la cor-

respondance proprement dite, elle ne porte essentiellement que sur les sempiternelles pré-occupations de l'opposition qui, sur certains points, à voir de près, ne divergent nullement de celles de tous les Togolais.

En écrivant que : " Le 26 août 2006, a été signé l'Accord Politique Global (APG), qui prescrit des réformes politiques et électorales dont la classe politique et les populations togolaises attendent la mise en œuvre depuis bientôt 10 ans. A ce jour, ces réformes qui doivent contribuer au règlement juste et durable de la crise togolaise, sont restées lettres mortes et votre adresse à la nation du 2 janvier 2016 ne donne aucune perspective claire quant à leur mise en œuvre. ", Jean-Pierre Fabre qui s'exprime plutôt en ambassadeur de CAP 2015, impute de manière subtile, la responsabilité de la non mise en œuvre des réformes préconisées par l'APG uniquement au Chef de l'Etat.

Rapport 2015 de Transparency International sur la perception de la corruption :

Le Togo fait un bond de 19 places

La lutte contre la corruption au Togo commence par porter des fruits comme en témoigne le classement Transparency International publié hier mercredi 27 janvier 2016. Le rapport 2015 de l'ONG fait état de la progression de notre pays.

En effet, le Togo classé 126 l'an dernier, occupe en début de cette année le 107ème/168, réalisant ainsi un gain de 19 places. Le score du pays s'éta-

blit à 32 contre 29 l'an dernier. Dans la sous-région, le Togo et la Côte d'Ivoire partagent le même classement.

Ce nouveau classement sera à coup sûr un ferment dans la poursuite de la lutte contre la corruption dans notre pays. Le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, dans son adresse à la nation le 2 janvier dernier, avait d'ailleurs prévenu que cette lutte allait s'intensifier cette année. " ... La lutte que nous avons entamée contre la

corruption doit être intensifiée avec méthode et détermination ", avait-il déclaré.

La bonne gouvernance faisant partie des critères d'éligibilité au Millenium Challenge Account, les premiers responsables de notre pays qui tiennent à ce programme financé par le gouvernement américain, ne ménageront aucun effort pour obtenir plus de transparence dans la gestion de la chose publique.

Pierre A.

Suite à la page 7

Violation flagrante de l'article 19 de la loi portant règlement de la pension de retraite :

Le DG Diapéna Ignéza invente le concept " liquidation en cascade " pour tricher les candidats à la retraite en 2015

Le directeur général de la Caisse de Retraite du Togo, M. Diapéna Ignéza, continue sa gestion calamiteuse en foulant au pied les textes qui régissent cette structure.

En effet, après avoir licencié arbitrairement quatre jeunes recrutés sur la base des textes régissant la CRT et signé des contrats avec certains retraités pour qu'ils conservent leur poste et après avoir diminué illégalement certains avantages des agents et augmenté son propre salaire et celui des membres du conseil d'administration, le directeur général de la CRT, Diapéna Ignéza, décide de violer l'article 19 de la loi 91/11 du 23 mai 1991 relative à la pension de retraite.

Cet article précise les règles de calcul de la pension de retraite. Ainsi, l'article 19 stipule que " la pension est basée sur les émoluments soumis à retenue pour pension afférents à l'indice occupé effectivement par le fonctionnaire au moment de la mise à la retraite ".

En clair, cette disposition fait obligation à la CRT de liquider la pension de retraite sur la base du dernier indice que le fonctionnaire occupait à la veille de son admission à la retraite. Mais malheureusement, le DG de la CRT a décidé de violer cette loi en inventant un autre système de calcul dénommé " liquidation en cascade ". A quoi consiste la liquidation en cascade ? Le mode de calcul de la liquidation en cascade ne prend pas



en compte le dernier indice des fonctionnaires qui partent à la retraite en 2015 mais plutôt celui de l'année antérieure, c'est-à-dire de l'année 2014 et pour cause. Le gouvernement a revalorisé le salaire des fonctionnaires de l'Etat à travers leurs indices en 2015.

Au cours de l'année 2015, la grille des fonctionnaires a en effet connu une première augmentation pour compter du premier janvier 2015, puis une seconde augmentation le premier juillet de la même année sans oublier le déplaçonnement de la grille des fonctionnaires. Le DG Diapéna Ignéza estime que les fonctionnaires qui ont bénéficié de ces augmentations et qui partent à la retraite en 2015, n'ont pas cotisé selon les indices issus des augmentations et des déplaçonnements intervenus en 2015.

Ce qui est vrai, mais seulement ce mode de calcul non seulement viole l'article 19 de la loi, mais également réduit le montant des pensions des

retraités de 2015 dont la loi n'avait pas prévu ce cas de figure. Le comble, c'est que le DG exclut de ce mode de calcul arbitraire les magistrats et les professeurs d'Universités, arguant que ceux-ci maîtrisent la loi et peuvent réclamer leurs droits et lui créer des problèmes.

En clair, ce système de calcul s'applique aux fonctionnaires civils et militaires mais pas aux magistrats ni aux professeurs d'universités. L'on se demande alors s'il y a deux catégories de fonctionnaires. C'est un véritable mépris à l'endroit des autres fonctionnaires que ce monsieur considère comme de véritables abrutis qui ne peuvent jamais découvrir sa supercherie. Le fameux juriste, M. Koussague, que le DG Diapéna écoute dans la boîte, s'est tu comme une carpe en le laissant violer la loi.

Le plus extraordinaire, c'est que ce système de calcul ne repose sur aucun texte administratif pris en interne ou bien par le conseil d'administration,

voire le gouvernement. Ce qui amène les gens à se demander si le président du conseil d'administration est informé de la situation. Et si plus tard ces fonctionnaires amputés de leur pension se rendent compte et réclament avec véhémence, Diapéna Ignéza qui part à la retraite le premier janvier 2017, sera-t-il là pour gérer ça ? Il apparaît clairement que M. Diapéna, dans sa méchanceté, veut fabriquer une bombe sociale avant de quitter la CRT.

Le ministre Ayassor dont il

se sert comme couverture pour opérer ses dérives, doit ouvrir les yeux car Diapéna Ignéza est décidé à fouler au pied le mandat social prôné par le Chef de l'Etat.

Tout porte à croire que le DG de la Caisse de Retraite du Togo, à travers sa gestion arbitraire et calamiteuse de la boîte, veut mettre le feu avant de quitter le premier janvier 2017. Le ministre Ayassor doit l'arrêter avant qu'il ne soit trop tard.

Aliziou Dominique

Fait divers

IL REVIENT DE LOIN

Il est parfois difficile, voire impossible de comprendre certains faits sociaux. Et pourtant ils sont réels et véritablement palpables. C'est malheureusement le cas de la mésaventure de notre compatriote qui vient de regagner sa famille après deux semaines passées dans la brousse.

L'on le croyait mort et son corps dévoré par des bêtes sauvages, or il était toujours vivant. Son retour à son domicile a été une occasion de fête même si une semaine après l'évènement, certaines personnes n'y croient toujours pas.

Mécanicien d'engins à deux roues à Anié, Yéma, 27 ans, était porté disparu après une journée de travail bien remplie. Sa disparition avait été portée à la connaissance de la police qui avait, de concert avec la famille, investigué des sites suspectés. Deux semaines après, la recherche avait baissé d'intensité. L'espoir de le retrouver vivant s'était estompé. Il ne restait qu'à la famille d'organiser des rites funéraires pour offrir un repos éternel à l'âme du " disparu ".

Mais à la surprise générale, un informateur est arrivé avec " la bonne nouvelle " pour la famille. Sans perdre du temps, celle-ci a aussitôt fait prendre les dispositions qui ont permis de récupérer leur parent perdu. Yéma était bel et bien vivant et tout le monde a pu le toucher lors de la fête offerte à cet effet le 17 janvier 2016 à son domicile.

Il a fallu plus de deux jours à Yéma pour enfin sortir de son mystère. L'homme explique alors qu'il aurait effectué un voyage au village de sa dulcinée qu'il nomme Ablavi. Bien qu'il ne reconnaisse plus le nom de la localité, il se souvient de l'accueil chaleureux et amical dont il a été l'objet tout au long de son séjour. Il aurait été bien traité par sa belle famille qui l'aurait même obligé à y passer quelques jours. Il ne comprend donc pas que l'on lui dise l'avoir déniché sous un arbre en pleine brousse. Bizarre, n'est-ce pas ?

B. TALOM

Les flammes à l'assaut du Camp Gal Eyadéma de Lomé hier mercredi

Hier mercredi un incendie s'est déclaré dans l'enceinte du Camp Général Gnassingbé Eyadéma de Lomé, connu sous le nom de Camp RIT. Pour l'heure, l'origine de cet incendie n'est pas connue mais la seule certitude est qu'on ne dénombre aucune victime mais les dégâts matériels sont énormes.

Selon les témoins, un incendie s'est déclaré hier mercredi peu après douze heures dans l'enceinte du Camp Général Gnassingbé Eyadéma.

Cet incendie qui a failli s'étendre au Groupement d'Achat des Forces Armées Togolaises (GAFAT) et qui a semé la panique au Camp RIT, a heureusement été maîtrisé par les



Un nuage de fumée en provenance du camp Gal Eyadéma

sapeurs pompiers appelés à la rescousse. Les soldats du feu ont été épaulés par leurs frères de l'Agence pour la sécurisation de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA).

A l'heure du bilan, l'on ne dénombre pas de morts mais des dégâts matériels importants que l'Armée est en train de recenser.

Nous y reviendrons !
JPB

19e SOMMET DE L'UEMOA A COTONOU:**"Plus de Compromis que de Décisions"**

La Présidence en Exercice est confiée au Chef de l'Etat Ivoirien Alassane OUATTARA pour un an renouvelable.

La 19^e Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) tenue à Cotonou au Bénin le 06 janvier 2016 peut être qualifiée d'une rencontre de plus puisque les dossiers brûlants qui étaient soumis aux Chefs d'Etat, n'ont pas trouvé des solutions escomptées. Ils ont simplement été reportés à un autre sommet alors que cette 19^e conférence était censée renouveler le mandat des Commissaires, nommer un nouveau Président à la tête de la Commission de l'UEMOA et décider du sort des juges qui n'ont plus siégé pour cause d'un différend déshonorant depuis deux (02) ans.

Ainsi, chacun Commissaire reste à son poste de même que le Président de la Commission jusqu'à la prochaine rencontre. A



Vue partielle des participants au 19ème sommet de l'UEMOA

quand cette prochaine rencontre? Dans trois mois, 06 mois ou un an?

Pour le sort des Juges Consulaires, les Chefs d'Etat ont simplement entériné la décision d'une Commission constituée à cet effet et qui a préconisé leur renvoi pur et simple. Reste à proposer d'autres Juges pour reconstituer cette Cour (les juges de l'UEMOA s'étaient livrés à une bataille honteuse et indigne d'une telle structure de notre Union, paralysant le fonctionnement de la Cour de Justice de l'Union pendant deux ans).

Incompréhension encore pour la désignation d'un nouveau président de la Commission. La discorde au sujet de cette désignation serait à l'origine du report à trois reprises de ce 19^e sommet. En effet, le Sénégal qui est resté à la tête de la Commission pendant quatre (04) ans et qui s'était engagé à céder cette place au Niger, ne semble plus respecter ses engagements. Wade qui avait signé cet engagement a cédé sa place à Macky Sall qui feint de ne sembler pas reconnaître la signature de son prédécesseur. Où est la

continuité ?

Le Président Issoufou du Niger réclamant ce qui lui revient de droit reste intransigeant. Voilà comment fonctionne notre processus d'intégration au sommet.

Malgré ces incompréhensions, le bilan est satisfaisant ; le renforcement de l'intégration se poursuit sur le terrain ; les Etats transposent les réformes communautaires et beaucoup de projets sont réalisés pour le bien des couches sociales, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des infrastructures, de l'éducation etc.. La croissance est encourageante au sein de l'Union. C'est pour vivre ces réalités du terrain au sein des communautés qu'en marge de cette 19^e conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, les journalistes du Réseau des Journalistes Economiques de l'UEMOA se sont retrouvés à Cotonou pour échanger sur certaines réalisations de l'UEMOA au Bénin notamment les sites aménagés dans le cadre du projet de lutte contre l'érosion côtière ; la salle informatique équipée d'ordinateurs par la commission

de l'UEMOA à l'Université d'Abomey Calavi ; les lampadaires solaires installés par l'UEMOA pour l'éclairage public.

Ces visites sont ponctuées de séances de travail avec les responsables du suivi et d'exécution de ces joyaux de la Commission de l'UEMOA. Ces projets visent à réduire la pauvreté au sein de l'Union.

Cette sortie de terrain a permis aux journalistes de se rendre compte du travail fait pour le bonheur des populations dans le cadre du processus d'intégration.

Les Chefs d'Etat ont par ailleurs exhorté les Etats membres qui n'ont pas encore transposé les réformes communautaires à le faire pour l'avancement de l'Union.

La 19^e conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA de Cotonou a accueilli le tout nouveau président Burkinabè, Roc Marc Christian Kaboré, et a fait ses adieux au Béninois Thomas Yayi Boni qui s'apprête à quitter ses fonctions de Président de la République.

John Abalo T.

Le PURISE est prorogé de six mois supplémentaires, selon M. Idrissa Dia

La troisième phase du Projet d'Urgence de Réhabilitation des Infrastructures et des Services Electriques (PURISE) qui devrait normalement prendre fin le 31 décembre 2015, a été prorogée de six mois supplémentaires, c'est-à-dire jusqu'à fin juin 2016. L'annonce a été faite le 25 janvier dernier à Lomé par M. Idrissa Dia, le directeur technique au développement rural et à la réduction de risques et catastrophes à la Banque Mondiale lors d'une visite de terrain pour constater l'avancement des travaux.

Débuté depuis 2009 au Togo, le projet PURISE de Lomé est initié pour faire face aux conséquences de plusieurs années de crise sociopolitique ayant eu un impact négatif sur la maintenance des infrastructures de base. Pour pallier ce problème, le gouvernement togolais a signé un accord de partenariat avec la Banque mondiale (BM), sur le projet PURISE. Le coût

total de cette troisième phase s'élève à 55,82 millions de dollars US.

Une délégation conduite par le directeur technique au développement rural et à la réduction de risques et catastrophes à la Banque Mondiale, M. Idrissa Dia, en compagnie du responsable du PURISE, Dr Kwabena Amankwah - Ayeh, des responsables du ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du cadre de vie (maître d'ouvrage), des cadres de l'Agence d'exécution de travaux urbains au Togo (Agetur-Togo) en qualité de maître d'ouvrage délégué, et de la presse est allé constater de plus près les différents sites réalisés dans le cadre dudit projet.

L'objectif de cette sortie du terrain est de permettre au nouveau directeur technique au développement rural et à la réduction de risques et catastrophes à la Banque Mondiale, M. Idrissa Dia, de s'imprégner de l'avancement du projet PURISE qui finit en principe le 31 décembre 2015 et pour le plaider d'un nouveau projet pour



M. Idrissa Dia (3è à gauche) sur le site du centre des sinistrés à Agoé-Logopé

satisfaire le besoin des communautés togolaises.

Partant du centre pour les sinistrés d'Agoé Logopé, un centre de 12 ha et de 1000 lits est créé en 2010 pour loger les sinistrés de catastrophes naturelles et/ou anthropiques et aux victimes en situation d'urgence. Plusieurs sites ont été visités notamment, le transformateur au CEG Koshigan, le marché d'Agbalépédogan, le bassin Cifex via Rue 190 AGP par Cacaveli, le collecteur Kondona via le boulevard Eyadéma Rue TKA 37 (mèche Amina), le château d'eau en construction d'Avépozo-Baguida et le boulevard Malfakassa prolongé via petit contournement à Adakpamé.

Après la visite, M. Dia a exprimé une satisfaction totale. " Mon constat principal est un constat de satisfaction. Nous avons effectivement parcouru les périmètres d'emprise du projet qui est un projet structurant qui, nous pensons, marquera pour longtemps et de manière durable l'amélioration de la qua-

lité de vie à Lomé. Avec tous ce que j'ai vu dans les différents sites parcourus, nous sommes extrêmement satisfaits de l'importance et de la qualité des travaux et nous pensons que cela aura un impact positif dans l'amélioration de la qualité de vie des populations de Lomé ", s'est réjoui Idrissa Dia.

Selon lui, les perspectives sont bonnes, d'autant plus que le succès rencontré ça et là dans la mise en œuvre de ce projet encourage la Banque Mondiale à avoir à l'esprit qu'on peut réaliser d'autres projets supplémentaires au Togo pour les années à venir.

" Nous sommes en train d'envisager, dans le souci de partager le bénéfice au développement, la possibilité de faire des projets similaires dans d'autres villes de l'intérieur et donner la chance aux autres villes du pays de bénéficier des projets comme celui-ci ", a-t-il précisé.

A la presse qui croyait que le projet était arrivé à son terme en fin décembre 2015 comme prévu, M. Dia, lors de son inter-

view déclare que le projet a été étendu compte tenu de son importance et de l'importance de maximiser les effets sur les populations. " Il a été convenu entre le gouvernement togolais et la Banque Mondiale de le proroger de six mois supplémentaires, pour qu'il se termine au 30 juin 2016 et ceci en reconnaissance de la nécessité de compléter certains ouvrages et d'améliorer la portée d'autres", a-t-il ajouté.

C'est un sentiment de joie totale qui anime les quartiers bénéficiaires d'autant plus que depuis le démarrage du projet, les activités ont repris et vont bon train et les maisons abandonnées sont réhabilitées.

" Avant, en saison pluvieuse, pour relier Kagnikopé, Akodesséwa, et Adakpamé, c'est la croix et la bannière mais avec la construction du boulevard Malfakassa, je vous assure que les activités ont repris, les populations sont revenues dans leurs habitations qu'elles avaient délaissées au moment d'inondation, donc je ne peux qu'être fier de cela ", a laissé entendre Togbui Louis Mawuko Adéla Akllassou IV, chef canton de Bè.

Notons que le projet est constitué de quatre sous composantes, à savoir : le drainage et l'assainissement sont estimés à 10,28 milliards de FCFA, la réhabilitation de la voirie urbaine à 2,9 milliards de FCFA, l'approvisionnement en eau potable qui s'élève à 1,92 milliards de FCFA et la réhabilitation du réseau électrique et efficacité énergétique à 2,31 milliards de FCFA.

Carole AGHEY



Le château d'eau d'Avépozo-Baguida en construction

CEET : Amouzou Kpéto, le DG adjoint dans ses manœuvres

La Compagnie Energie Electrique du Togo est sous le feu des projecteurs des médias. Un faux débat a été lancé autour de l'endettement que traîne cette société. Le chef d'orchestre de cette campagne médiatique n'est autre que le directeur général adjoint de la CEET Amouzou Kpéto.

L'homme cherche par tous les moyens pour déloger le locataire de la société Gnandi Djétéli en usant de la malhonnêteté pour arriver à ses fins. Pour se faire le DG adjoint exploite la lourde dette que traîne la société et faire croire au public à une mauvaise gestion. Et pourtant étant économiste, il sait que l'endettement de la CEET n'est pas lié à la mauvaise gestion de son DG mais à des paramètres qui l'empêcheraient même s'il était magicien, de faire des miracles pour effacer les dettes, si on lui confiait la ges-

tion de la Compagnie. Cette réalité, il en est conscient. Malgré cela, il se permet de donner des documents à son journaliste dont les agents de la CEET et certains confrères connaissent les accointances (qui les lient) pour diffusion.

Au lieu de présenter fidèlement, la réalité des faits, il préfère raconter des inepties juste pour nuire à autrui. Si le commissaire du gouvernement notamment le ministre des finances est allé dire aux députés les difficultés que rencontre la CEET avec son endettement nulle part il n'a mentionné que les causes sont dues à une mauvaise gestion du DG Djétéli Gnandi.

Cet endettement est beaucoup plus dû à la volonté du gouvernement de maintenir le prix du KWH qui est déficitaire au prix d'achat, au poids de Contour Global qui pèse sur la société sans oublier les impayés de l'Etat

et les fraudes décelées çà et là. Amouzou Kpéto ne peut pas dire qu'il ignore ces problèmes. Malgré ces difficultés, la société paye les salaires à ces agents, les impôts et surtout fait des investissements pour l'extension du réseau électrique à travers le pays.

Le comble de la méchanceté d'Amouzou Kpéto c'est de remettre à son journaliste les documents relatifs au paiement d'un montant de 4.200.000 à une agence de communication qui a un contrat avec la société. Ce journaliste à la solde de Amouzou Kpéto écrit dans ces colonnes que ce contrat est un détournement opéré par cette agence qui appartient à notre confrère Jean-Paul Agbo.

Comment une agence de communication qui signe un contrat avec une société peut-elle opérer un détournement dans une société dont il n'est pas

un commis. Or cette agence a signé ce contrat pour le compte de 16 journaux dont Chronique de la Semaine pour non seulement passer des communiqués de la société mais également rendre visible les actions de la société. Quoi de plus normal pour une société même endettée de communiquer!

Le plus ridicule c'est lorsque ce journaliste publie dans ses colonnes la fin de contrat qu'il qualifie de suspension du contrat par le nouveau conseil d'administration. Quelle ignominie pour un journaliste qui ne maîtrise pas le b-a-ba de sa profession qui sacralise la confraternité. Comment un journaliste peut-il se réjouir de la résiliation d'un contrat d'un confrère juste parce que son organe n'en a pas ? Ce qui veut dire que s'il voit son confrère à l'agonie il va plutôt l'achever au lieu de le sauver. Quel dommage de la part de ce

confrère méchant et son guignol Amouzou Kpéto ?

Heureusement que les responsables de ces 16 organes ont pris langue avec le nouveau conseil d'administration pour lui présenter le rapport du travail exécuté par leurs journaux pour rendre visibles les activités de la CEET. Le nouveau Conseil d'administration qui appréciera sûrement, ne manquera pas d'aviser le moment venu.

Quant au DGA Amouzou Kpéto, ce n'est pas en procédant ainsi qu'il prendra la tête de la société. Si cette méthode allait payer, il devrait être le DG de ECOBANK-TOGO ou la Société des Postes où il a traîné sa bosse et d'où il a été successivement viré comme un malpropre. Ce n'est pas exclu qu'il finisse ainsi à la CEET. " Leguèdeto Prrchuan " !

CS

Congrès électif à la FTF

Le Col Akpovy, l'homme de la situation

Plus que seize jours et le monde sportif togolais connaîtra le nom du nouveau patron de la Fédération Togolaise de Football (FTF), un poste resté vacant depuis la "démission" du bureau conduit par l'ancien président Améyi Kuma Mawulawè. Après plusieurs tempêtes qui ont éclaboussé bien de dirigeants sportifs togolais, les acteurs du sport roi ont, avec la bénédiction de l'instance faitière internationale, la FIFA, décidé de redonner vie à cette discipline entrée en hibernation depuis bien de temps. A la clôture du dépôt des dossiers de candidature pour la présidence de la FTF le 24 janvier dernier, quatre listes ont été enregistrées par le bureau du Comité de normalisation...

Récemment encore les acteurs du sport roi ont montré leur bonne foi en adoptant sans coup férir les nouveaux statuts de leur institution nationale (la FTF) mais ils devront à nouveau faire face à une épreuve fatidique : élire un nouveau bureau à la tête de la FTF. Et pour ce faire, quatre listes se bousculent au portillon du bureau du Comité de normalisation piloté par l'ancien ministre Horacio Feitas. Et

comme l'enjeu est de taille, le Comité de normalisation a mieux fait d'isoler les mauvaises herbes à l'origine des multiples crises au sein du football national.

A ce jour, seulement quatre listes ont été enregistrées au secrétariat du Comité de normalisation. Il s'agit de " Ensemble pour la reconstruction " conduite par Wona Kokouvi Germain, de " La solution " de Dobou Gerson, de " Nouvel élan " du Col Akpovy



Col Guy Akpovy, l'homme de la situation

Kossi et de " Réveil du football togolais " dirigée par l'ancien international Olufadé Adékamni. Mais qui sont-ils en réalité ?

A la découverte des têtes de listes

La liste " Ensemble pour la reconstruction " est portée par l'homme d'affaires

Germain Kokouvi Wona qui a eu à se frotter avec les milieux sportifs puisqu'il fut ancien président d'Agaza Omnisports de Lomé. Mais vu la situation, un homme d'affaires ne sera pas le bienvenu dans ce combat des poids lourds.

Un autre président du club de l'élite Agaza Omnisports de Lomé, l'actuel, est en course pour cette présidence. Il s'agit du député et expert de la Confédération Africaine de Football (CAF) et de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), Gerson Dobou, qui pilote la liste " La solution ". Comme sa liste l'indique, il pourrait être l'homme de la situation, mais seulement que le milieu sportif togolais est infesté d'hommes de mauvaise foi, de filous, etc. bref c'est un panier à crabes.

La liste " Nouvel élan " est dirigée par un corps habillé, le Col Akpovy Guy Kossi. Cet officier supérieur des Forces armées togolaises pourrait être l'homme de la situation. L'homme, reconnu pour sa rigueur et sa discipline, saura certainement redresser la barque qui prend l'eau de toutes parts depuis le départ d'un autre officier à la tête de cette institution. C'est dire que les hommes ont quelques fois besoin qu'on leur botte le cul avant qu'ils ne s'exécutent.

Un Epervier qui a fait sa reconversion, s'est aussi engagé dans cette course de fond. Il s'agit de l'ex attaquant des Eperviers Olufadé Adékamni avec sa liste " Nouvel élan ". Lu et toute son équipe devront attendre encore un moment pour aspirer diriger le sport au

Togo car, la plupart d'entre eux endossaient encore la tunique " jaune " quand la discipline a commencé par s'enrhumer.

Les absents...

Gabriel Améyi, Tata Avlessi Adaglo de Mass, le Col. Rock Gnassingbé, Tino Adjété, Essoyaba Boukpepsi, etc. Bref de grands noms, des habitués de la maison ont dû faire profile bas pour donner la chance au football national de réécrire son histoire sans leur touche.

On ne le dira jamais assez, cela a été une sage et bonne décision d'exclure certaines figures dont l'évocation du nom rappelle des souvenirs douloureux et malsains. Chapeau au Comité de normalisation qui a joué également le rôle de Commission électorale pour avoir réussi à botter en touche ces pions "nuisibles" au football national.

Vivement qu'au soir du 13 février, notre football sorte grand parce que les électeurs, les acteurs du football, auraient porté leur choix l'homme qu'il faut, en connaissance de cause. Le football togolais doit renaître de ses cendres et cela passe par le choix d'un président rigoureux, travailleur, qui donne de la voix. Et le candidat de la liste " Nouvel élan " semble le plus indiqué car, non seulement il incarne la discipline et la rigueur au travail, mais aussi il devrait en tant que corps habillé, continuer dans le même sillage que ses aînés, notamment les généraux Séyi Mèmène et Gnofam et le Col Balakiyém Gnassingbé qui a réussi le pari de qualifier le Togo à une phase finale de la Coupe du Monde. Mais la suite, tout le monde la connaît...

JPB

Echo d'un Epervier :

Shéyi signe enfin à Crystal Palace pour 400.000 euros net mensuel

Resté sans club depuis sa rupture de contrat à l'amiable avec Tottenham, en septembre dernier, l'international togolais Shéyi Emmanuel Adébayer, courtisé par plusieurs clubs européens, notamment anglais, a finalement décidé de rester en Premier League anglaise, notamment à Crystal Palace.

A 31 ans et en manque de compétition depuis plusieurs mois déjà, le fils de Kodjoviakopé a choisi une destination. Il a décidé mardi dernier de poser ses baluchons à Crystal Palace club de la Premier League pour une courte période de six (06) mois. Il touchera un salaire mensuel net de 400.000 euros et portera le dossard n°25.

L'ex-Gunner s'offre ce nouveau challenge avec les Eagles pour non seulement aider à sauver ce club en difficulté dans le



Emmanuel Shéyi Adébayer

championnat anglais (11ème au classement) mais aussi et surtout relancer sa propre carrière qui est en demi-teinte depuis près d'un an. D'ailleurs, il n'a joué que quinze (15) petites minutes au cours de cette saison qui entame la seconde phase du championnat. Pour rester en forme, le joueur a loué les services d'un entraîneur.

Rappelons que Shéyi Adébayer a une riche carrière. L'ancien attaquant des Hots

Spurs de Tottenham est passé par le Real Madrid, Manchester City et Arsenal en Première league. Il a connu également la ligue 1 française où il a fait ses premières armes au sein de l'effectif de Metz et de Monaco. Espérons que Shéyi saura garder la confiance d'Alan Pardew, coach des Eagles qui justement cherchait " un grand joueur " qui s'adapterait au groupe rapidement.

Rappelons qu'Adébayer, bien que libre depuis septembre dernier, devrait continuer par percevoir 100.000 livres par semaine jusqu'en juin prochain, selon les termes du contrat le liant à son ancien club Tottenham. Ce nouveau challenge devrait mettre fin à ces avantages pécuniaires vis-à-vis des Purs.

JPB

Prévenir les abus sexuels lors des opérations de maintien de la paix : Un séminaire sous-régional des gradés de l'armée s'est tenu à Lomé

Les abus sexuels à l'occasion des opérations d'aide humanitaire et de maintien de la paix représentent une source de préoccupation majeure pour les Nations Unies, les ONG internationales et les organismes intergouvernementaux. Dans plusieurs foyers de tensions dans le monde, ces problèmes d'exploitation et d'abus sexuels commis envers des enfants par des membres des forces de maintien de la paix et des équipes humanitaires sont évoqués.

Le cas le plus récent est la Centrafrique où les militaires envoyés pour protéger la population ont exercé des violences sexuelles sur les femmes. Une situation qui a obligé l'Organisation des Nations Unies (ONU) à annoncer, début janvier, l'ouverture d'une enquête sur de nouvelles accusations d'abus sexuels portées contre ces Casques bleus en République centrafricaine (RCA).

Quatre fillettes seraient des victimes présumées d'abus sexuels et d'une exploitation sexuelle à Bangui dans lesquels seraient impliqués des soldats de trois pays participant à la Mission de l'ONU en RCA (Minusca).

L'ONU a été saisie d'un autre scandale de viols d'enfants impliquant des soldats français

déployés sous commandement français en RCA.

D'autres cas d'abus sexuels avaient été également enregistrés en 2014 en Somalie sur les bases des soldats de la force de l'Union africaine en Somalie (Amisom) à Mogadiscio. Fort heureusement, les contingents togolais se sont toujours bien comportés sur leurs zones de mission. Aucune plainte n'a été déposée à leur encontre. Mais il vaut mieux de prévenir le mal.

Dans cette optique, une session régionale d'information, organisée par les Nations Unies à l'endroit des hauts gradés des armées des 8 pays de l'UEMOA s'est ouverte mardi 26 janvier à Lomé. Cette rencontre visait à trouver des mécanismes efficaces de prévention de ces abus.

En effet, selon les règles de l'ONU, c'est au pays dont sont originaires les Casques bleus qu'il revient d'enquêter et de les sanctionner. Cependant, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a prévenu qu'il n'hésiterait pas à retirer un contingent entier si le pays concerné ne poursuivait pas en justice les coupables.

" Nous voulons faire passer le message sur la stratégie du Secrétaire général des Nations Unies visant la tolérance zéro sur les abus sexuels et toutes allégations dans ce sens. La stratégie vise à aller d'abord vers une formation et la mise en évi-

dence des sanctions ", a expliqué Siaka Coulibaly, le représentant adjoint du PNUD au Togo.

" Vous qui allez être déployés en mission de paix, vous devez comprendre que l'ONU et ses États Membres feront le nécessaire pour que toutes les allégations crédibles fassent l'objet d'une enquête approfondie et que des mesures appropriées

soient adoptées lorsque de telles allégations sont confirmées. L'organisation appliquera toujours une politique de tolérance zéro vis-à-vis de l'exploitation et des abus sexuels ", a-t-il ajouté.

De son côté, le chef d'Etat-major général adjoint des Forces armées togolaises (FAT), le Colonel Komlan Adjitowou, a indiqué que " le Togo, dont les

troupes se sont distinguées ces dernières années par leur conduite exemplaire dans les missions de maintien de la paix, entend prendre toute sa part dans cette croisade ".

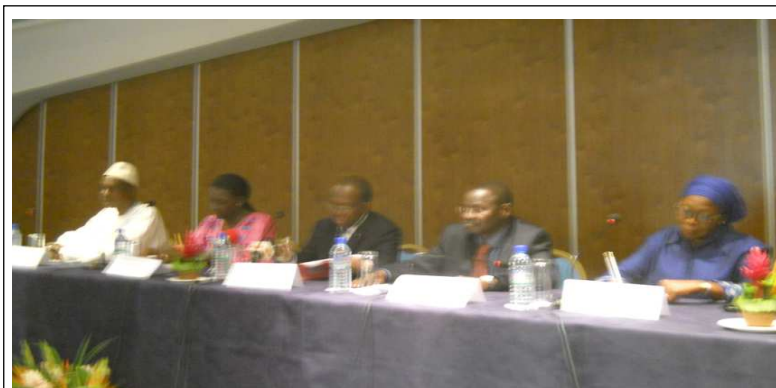
Rappelons que notre pays a envoyé des contingents en Côte d'Ivoire, au Mali et au Darfour.

Pierre A.

Lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose, et le paludisme : Des subventions du Fonds mondial au centre d'un atelier à Lomé

Grâce à ses partenaires techniques et financiers, notamment le Fonds mondial, le Togo a engagé depuis quelques années une riposte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme. Les résultats sur le terrain témoignent de l'investissement de tous les acteurs impliqués dans ces différents programmes de lutte.

Le gouvernement togolais a pu mobiliser auprès du Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme pour la période 2015-2017, un montant record de plus de 60,7 millions de dollars US, soit environ 40 milliards de francs CFA pour la lutte contre ces trois maladies,



La table d'honneur au lancement de l'atelier

à raison de 24 milliards de francs CFA pour le VIH/Sida et la tuberculose et 16 milliards de francs CFA pour le paludisme. Le Togo devient ainsi à travers cette subvention, le 1er pays francophone et le 10e pays mondial à signer une telle convention avec le Fonds mondial.

Le lancement de ces subventions est au centre d'un atelier de trois jours qui se tient à Lomé depuis le mardi 26 janvier 2016 et qui a été ouvert par le ministre de la Planification du développement Kossi Assimaïdou, président du CCM-Togo (organisme de coordination des projets financés par le Fonds mondial). C'était en présence de la Coordinatrice régionale du Fonds mondial en Afrique centrale, Mme Caty Fall Sow, de la Représentante résidente du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) au Togo, Khadiata Lo N'diaye, de la Représentante résidente de l'Organisation mondiale pour la santé au Togo (OMS), Dr Lucile Imboua, et du Représentant résident de l'ONUSIDA au Togo, Christian Mouala.

Des représentants des ONG, du monde universitaire, des chefs des districts sanitaires, etc., prennent part à cette rencontre. Il s'agit à travers cet atelier de permettre aux différents acteurs d'avoir une compréhension commune des activités couvertes par les trois subventions, de clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs et d'analyser les principaux goulots d'étranglement afin d'en proposer des pistes de solution. Grâce à ces financements, des avancées notables ont été réalisées dans la lutte contre le paludisme et la tuber-

culose. Concernant la VIH/SIDA, le taux de prévalence au Togo est passé de 3,4 % en 2010 à 2,5% en 2014, soit une régression de 0,9% en 4 ans. Des progrès salués unanimement par les partenaires au lancement de l'atelier.

Pour le ministre de la Planification du développement, à travers cette rencontre, " les parties prenantes pourront mieux présenter les stratégies de mise en œuvre et les grandes lignes des activités planifiées, identifier les principaux défis et entraves à l'utilisation efficiente des financements du Fonds mondial et les solutions pragmatiques pour les relever, élaborer un plan d'action et d'appui technique, accélérer l'exécution des activités et mobiliser les principaux Partenaires Techniques et Financiers pour l'accompagnement continu des acteurs dans la mise en œuvre des subventions ".

Pour la Représentante résidente du PNUD au Togo, " le Togo a fait des avancées significatives dans la lutte contre ces trois maladies mais il importe que les rôles des différents acteurs soient clarifiés et les priorités d'accompagnement définies pour relever les défis ".

Le ministre Kossi Assimaïdou a finalement invité les séminaristes à jouer pleinement leur partition avec responsabilité et dévouement, soulignant que " la bonne gestion de ces fonds est le gage d'une prise en charge d'un plus grand nombre de bénéficiaires et pour inciter d'autres partenaires à contribuer à la mobilisation de ressources substantielles en vue d'appuyer les efforts du Togo pour la période 2018-2021".

Pierre Agbanda

Au regard de mutations qui s'opèrent :

Fabre doit adopter une attitude responsable qui l'honore

Suite de la page 3

Mais il nous souvient que dans le souci de mettre en œuvre ces réformes telles que préconisées par l'APG, c'est-à-dire, de façon consensuelle au sein d'un gouvernement de transition, c'étaient Jean-Pierre Fabre et son mentor d'alors, Gilchrist Olympio de l'Union des Forces de Changement (UFC) qui, à l'époque avaient refusé d'entrer dans ce gouvernement de transition pour des raisons qui leur étaient propres.

Dès lors que le président Faure Gnassingbé a mis en place le gouvernement de transition qui est le cadre indiqué par l'APG pour opérer les réformes et que Jean-Pierre et les siens avaient refusé d'y siéger, honnêtement, à qui doit-on jeter la pierre aujourd'hui ? Au président Faure ou à l'opposition ou aux deux ? Par ailleurs si la mise en œuvre de ces réformes préoccupait tant le leader de l'ANC, pourquoi avait-il refusé de se joindre aux abstentionnistes du 25 avril 2015 pour exiger les réformes avant la tenue de tout scrutin présidentiel ? Qui dit que sa sortie "épistolaire" du 13 janvier dernier ne relève pas tout

simplement d'une manœuvre destinée à divertir les Togolais de l'essentiel ?

En ce qui concerne " la libération des militants et des dirigeants des partis de l'opposition abusivement détenus, la levée des inculpations arbitraires, le libre retour des personnes contraintes à l'exil, suite aux incendies des marchés de Kara et de Lomé en janvier 2013 " que Jean-Pierre Fabre réclame dans sa correspondance, qu'il sache que si c'est à une clémence du chef de l'Etat qu'il appelle, il doit attendre le procès de ces personnes pour intervenir au cas où elles seraient condamnées.

Autrement, on ne peut pas, dans un Etat de droit, demander au président de la république de libérer des personnes en détention sans faire entorse à la loi. A moins qu'il ne s'agisse d'une demande de liberté provisoire qui doit être adressée au juge et non au président de la république.

La seule chose qui vaille la peine d'être tentée par Jean-Pierre Fabre sur ce point, c'est de demander l'accélération des procédures afin d'aboutir le plus rapidement possible au procès équitable que tout le monde

attend en vue de la manifestation de la vérité dans ce dossier sensible.

En définitive, le changement de ton qui caractérise la correspondance du leader de l'ANC, n'est pas à nous déplaire, au contraire nous nous réjouissons plutôt que dans l'opposition, les opposants dits radicaux comprennent qu'un Chef d'Etat est une institution à qui le citoyen quelque soit son rang, doit des égards. Par ailleurs pour Jean-Pierre Fabre et ses compagnons, il est important d'éviter de faire croire à l'opinion, au regard des raisons que nous venons de développer que la non mise en œuvre des réformes politiques telles que préconisées par l'APG incombe uniquement au parti au pouvoir et à son président. Jean-Pierre Fabre et les siens doivent donc éviter de faire des amalgames pour permettre aux populations de prendre la mesure réelle du débat et des mutations politiques qui s'opèrent dans le pays.

C'est à ce prix que l'opposition togolaise va mériter la place qui lui revient dans le microcosme politique de notre pays.

La Rédaction

A partir du 1^{er} janvier 2016

**EXIGEZ
LA QUITTANCE
SÉCURISÉE
POUR PLUS DE
TRANSPARENCE
DANS LA COLLECTE
MANUELLE DES
RECETTES DE L'ÉTAT**



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

La territorialité de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) représente, dans tous les pays où elle est collectée, une part importante des recettes fiscales. C'est une taxe qualifiée de leader parce qu'elle s'applique dans un champ très large quant à la définition des opérations imposables mais limité dans l'espace.

La maîtrise des règles de territorialité participe à une meilleure maîtrise de l'assiette fiscale et par conséquent à une optimisation des recettes de la TVA.

Il y a lieu de rappeler que sur le plan fiscal, les

problèmes posés par la territorialité en matière de TVA sont dus particulièrement au fait que cet impôt appréhende surtout l'opération économique et non l'individu. Il est donc indispensable, en matière de TVA, de préciser pour chaque opération les critères de son rattachement au territoire national ou selon le cas, à l'espace communautaire dont ce dernier fait partie.

La territorialité se définit comme l'ensemble des territoires d'un pays où s'applique la législation relative à la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Cette définition, même si elle laisse présager une

retenir à cet égard sont différents selon qu'il s'agit d'opération portant sur des biens (livraisons, acquisitions) ou des prestations de services. Il importe d'abord de définir la notion de territoires et ensuite de préciser les règles de localisation des opérations.

1. Définition des territoires

En vertu des dispositions de l'article 314 du Code Général des Impôts (CGI) du Togo, la législation relative à la TVA s'applique sur :

- le Togo continental
- les eaux territoriales
- le plateau continental
- la zone économique.

2. Localisation et qualification des opérations réalisées

En règle générale, la TVA, impôt sur la consommation, doit être perçue dans le pays où les biens et services sont consommés ou utilisés.

2.1 Livraison de biens meubles corporels

La situation se résume dans le tableau suivant :

Opération	Nature	Référence	Taxée au Togo ?
Bien acheté ou fabriqué au Togo et livré au Togo	Livraison	Art. 312-1 du CGI	Oui
Bien acheté ou fabriqué au Togo et livré dans un pays tiers	Exportation	Art. 311 bis du CGI	Non
Bien livré au Togo en provenance d'un pays tiers	Importation	Art. 312-2 du CGI	Oui

2.2 Prestations de services

Les prestations de services sont en principe imposables au Togo lorsque le prestataire de services a au Togo le siège de son activité ou un établissement stable à partir duquel le service est rendu ou à défaut son domicile ou sa résidence habituelle.

meilleure applicabilité en matière de collecte de la TVA, est sujette, dans son interprétation à des polémiques entre l'administration fiscale et ses partenaires.

En effet, l'application des règles de territorialité permet de préciser, à partir d'une opération normalement imposable à la TVA, l'Etat en définitive sera le bénéficiaire de la taxe. Il s'agit, en d'autres termes, de déterminer si une opération taxable à la TVA, doit, compte tenu de sa localisation, être soumise à la TVA dans tel ou tel pays ou au contraire y échapper.

Les critères à



COMMISSARIAT GENERAL

Direction de la Communication
et des Services aux Usagers

N° 029 /2015/OTR/CG/DCSU

Communiqué de l'Office Togolais des Recettes

Relatif à l'entrée en vigueur de la quittance sécurisée

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR), informe le public en général et les contribuables en particulier qu'une nouvelle quittance sécurisée, exclusivement destinée à la collecte manuelle des recettes fiscales et douanières, entrera en vigueur à compter du **1er janvier 2016**.

Chaque quittance comporte quatre (4) feuillets autocopiants dont le premier qui est l'original est destiné au contribuable.

Tout paiement manuel de droits ou taxes fait obligation à l'agent de l'OTR de délivrer ladite quittance.

Le Commissaire Général compte sur la collaboration de tous pour la mise en application de cette mesure.

Pour toute information complémentaire, veuillez appeler le numéro vert **8201**.

Fait à Lomé le 30 DEC 2015

Le Commissaire Général


Henry Kanyesiime GAPERI
Commissaire Général